

## Quelques chiffres pour l'Aube :

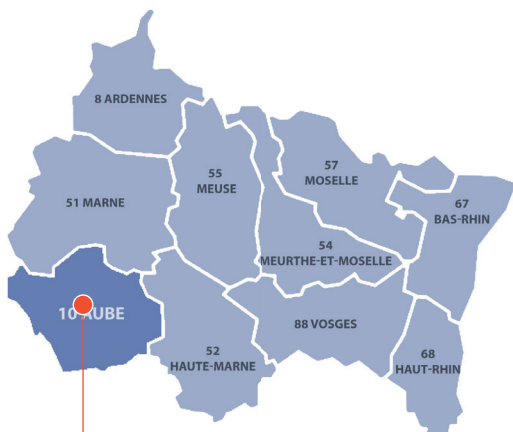
- Depuis 2011, + de **400 Structures** conseillées et accompagnées
- 99% des structures sont des **associations**

### Top 4 des thématiques d'accompagnement :

- Projet et stratégie
- Ressources Humaines, Organisation interne
- Création, émergence d'une activité
- Modèle économique

### TOP 3 des secteurs d'activités des structures accompagnées :

- Établissement ou service d'accueil collectif
- Sport
- Education



**DLA Aube - Ligue de l'Enseignement**  
15 Av. d'Echenilly, 10120 Saint-André-les-Vergers  
03 25 82 68 68 - [dla10@laligue10.org](mailto:dla10@laligue10.org)  
DLA Aube : [laligue10.org/DLA](http://laligue10.org/DLA)



## LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS AUBE



Ne pas jeter sur la voie publique. © D.L.A. - 2022

**Associations - Coopératives - SIAE - Entreprises Sociales**

Pilotes départementaux \_\_\_\_\_ Partenaires financiers \_\_\_\_\_ Avec le soutien de \_\_\_\_\_



**DLA**  
départemental  
porté par

**FÉDÉRATION AUBE**



15 Av. d'Echenilly, 10120  
Saint-André-les-Vergers  
03 25 82 68 68  
[dla10@laligue10.org](mailto:dla10@laligue10.org)

# Quels sont les objectifs ?

La Ligue de l'Enseignement de l'Aube, Fédération d'associations porte le DLA depuis 2011 et apporte un soutien à la vie associative locale. La Ligue de l'Enseignement, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire en connaît ses enjeux et les acteurs locaux.



Créé en 2002, le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** a pour objectif d'**accompagner les structures d'utilité sociale employeuses**, dans leurs projets de création et de consolidation d'**emplois**.

Depuis, plus de 60 000 structures ont bénéficié de ce dispositif en France.

**C'est à la fois un dispositif d'accompagnement et de conseil, un espace d'expertise, de ressources et de mutualisation d'expérience.**

# Comment cela fonctionne ?

## Qui peut en bénéficier ?

**Les structures d'utilité sociale employeuses :**

- associations
- coopératives à finalité sociale
- structures d'insertion par l'activité économique
- Entreprises agréées ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale)

## Pour quels besoins ?

- formaliser le projet associatif de votre structure
- faire évoluer l'organisation interne
- adapter le modèle économique
- définir le plan de développement
- identifier les pistes de coopération ou de mutualisation entre structures
- définir sa stratégie de communication ...

## Les modalités ?

- démarche volontaire
- accompagnement dans la durée

# Les 5 phases d'accompagnement du DLA



1. Accueil



2. Diagnostic partagé



3. Construction du parcours



4. Mise en œuvre de l'accompagnement



5. Suivi

- **Accueil** : premier échange avec la structure et analyse de la pertinence d'une intervention DLA.
- **Diagnostic** : entretien approfondi avec la structure, collecte d'informations, identification des problématiques et élaboration d'un plan d'accompagnement.
- **Ingénierie** : mise en place et suivi du plan d'accompagnement pouvant inclure des prestations de conseil ou des actions conduites par d'autres acteurs de l'accompagnement.
- **Bilan et suivi** : bilan de l'accompagnement avec la structure et analyse des résultats en particulier sur l'activité et l'emploi.